

Commune de ANCY-DORNOT
Département de la Moselle

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du
15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie d'Ancy-Dornot, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit et sur la convocation qui leur a été adressée en date du 09 décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Gilles SOULIER, Maire.

Nombre de conseillers élus :	22
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers absents excusés :	03
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	02
Nombre de conseillers absents non excusés :	03

Étaient présents : Mesdames Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOUI, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Sandrine JENOT, Béatrice PETERLINI, Martine SAS-BARONDEAU

Messieurs Raphaël BARTHELEMY, Léon BASSO, Jacky CHRISTOPHE, Bernard DI FANT, Edmond DUVAL, Pascal FAAS, François HOSSANN, Jean MUNIER, Gautier SALLET, Gilles SOULIER

Absents excusés : Marianne KUPKE, Patrice BERT, Stéphane SUARD

Absents non excusés : Ghislaine CHERY, Emilie PASCAREL, Sylvie PONTIN

<u>Procurations</u> : Marianne KUPKE	à	Gilles SOULIER
Stéphane SUARD	à	Marie-France GAUNARD-ANDERSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

François HOSSANN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur SOULIER rappelle que le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire le soumet alors à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Subvention exceptionnelle accordée à l'Union Sportive Ancy-Corny-Jouy
2. Subvention exceptionnelle accordée à l'association Livresse
3. Point budgétaire simplifié
4. Ouverture de crédits pour amortissement d'études
5. Vente de l'ancienne école de Dornot

6. Vente de terrains en fermage
7. Vente de terrains incorporés suite à procédure de biens sans maîtres
8. Vente du blason d'une automotrice

2025-1512-01 (7.5) Subvention exceptionnelle accordée à l'Union Sportive Ancy-Corny-Jouy

Dans le cadre du développement des actions sportives et éducatives au sein de l'Union Sportive Ancy-Corny-Jouy, le club accueille M. Théo MATHIS en contrat d'alternance pour une formation d'éducateur sportif d'une durée de 10 mois.

Ce dispositif représente une belle opportunité pour le club, mais également pour les communes d'Ancy-Dornot, de Corny-sur-Moselle et de Jouy-aux-Arches, dans la mesure où cet apprenti pourra contribuer activement à la vie associative locale, notamment sur des actions sportives, d'encadrement ou d'animation auprès des jeunes et des moins jeunes.

Cependant, la structure associative ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour assurer la part de rémunération qui reste à leur charge. En effet, l'aide de l'État pour un contrat d'apprentissage s'élève à 416 € par mois, alors que la rémunération légale due à cet apprenti devrait être d'environ 945 € mensuels (selon la législation en vigueur).

Afin de rendre ce projet réalisable, l'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès des 3 communes accueillant le club, qui permettrait de compenser la différence entre l'aide de l'État et le montant de la rémunération qui devrait être versée ou au moins une partie.

En contrepartie, l'US ACJ propose que l'alternant puisse être mis à disposition des communes sur des créneaux compatibles avec ses obligations scolaires et sur des missions à définir ensemble :

- participation à des activités sportives municipales,
- aide à l'encadrement périscolaire,
- ou tout autre projet local en lien avec le sport, la jeunesse et la vie associative.

Après exposé fait par Monsieur Yannick BLOUET, Président du club, le Maire propose une subvention exceptionnelle de 1 587 € pour la période de formation. Ce qui représenterait un tiers de leur reste à charge.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 587 € à l'Union Sportive Ancy-Corny-Jouy et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

2025-1512-02 (7.5) Subvention exceptionnelle accordée à l'association Livresse

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle de l'association Livresse reçue en mairie le 08 décembre 2025.

L'association organise chaque année, depuis sa création, un festival du livre sous la halle des Fenottes.

En 2024, le succès était au rendez-vous. Mais en raison de la canicule, le festival 2025 a connu une baisse de 30% de la fréquentation. Se retrouvant déficitaire, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 800 €.

Le maire propose aux élus d'accorder cette subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Livresse et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

Point budgétaire simplifié

Léon BASSO présente un point budgétaire simplifié qui vaudra Début d'Orientation Budgétaire compte-tenu du calendrier électoral à venir.

Après présentation des comptes, il ressort que :

- La CAF nette (Capacité d'Autofinancement) estimée est de 180 à 190 000 €.
- Le budget travaux s'élève à 2 M d'€. Les plus gros d'entre eux seront achevés pour la fin du printemps.
A noter que les effets des travaux de rénovation énergétique de la mairie se font déjà ressentir positivement.
- La question de la désimpermeabilisation de la cour d'école est en suspens. Le plan de financement ainsi que les échéances sont à revoir. Une subvention au titre de la DETR devra être sollicitée.

Une commission Finances sera fixée fin janvier – début février afin de construire le budget 2026 pour le voter fin février, avant les élections municipales.

2025-1512-03 (7.1) Ouverture de crédits pour amortissements d'études – Décision modificative budgétaire n° 6

Par délibération en date du 03 novembre 2025, les élus ont acté les cadences d'amortissements des différentes études inscrites à l'actif de la commune.

Les crédits initialement prévus pour les dotations aux amortissements sont insuffisants.

Il convient donc de régulariser par les écritures suivantes :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 042, article 6811 (Dotations aux amortissements) + 2 544,00 €

En recettes de fonctionnement

Chapitre 75, article 7588 (Produits divers de gestion courante) + 2 544,00 €

En recettes d'investissement

Chapitre 040, article 28158 (Autres amortissements) + 2 544,00 €

En dépenses d'investissement

Opération non individualisée

Chapitre 21, article 2188 (Autres immobilisations corporelles) + 2 544,00 €

Après délibération, à 1 voix contre et 17 voix pour, le Conseil Municipal valide les écritures comptables proposées.

2025-1512-04 (3.2) Vente de l'ancienne école de Dornot

Par délibération en date du 20 janvier 2025, les élus ont acté la vente du bâtiment de l'ancienne école de Dornot à hauteur de 140 000 € et autorisé le maire à mandater un agent immobilier en charge de la vente du bien en mandat d'exclusivité.

L'agent connaissait des investisseurs qui n'ont jamais donné suite aux propositions qu'ils avaient faites.

Après des mois de publication et de visites, une proposition a été faite à hauteur de 95 000 €, honoraires inclus.

Compte-tenu des difficultés de stationnement, il serait souhaitable que la vente se réalise sur le principe de deux appartements maximums.

Après exposé, les membres du Conseil Municipal, à 1 voix contre et 17 voix pour :

- Acceptent la proposition faite à 95 000€, frais d'honoraires inclus.

- Précisent que la vente se réalisera sur le principe de deux appartements maximums compte tenu des difficultés d'accès et de stationnement.
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-1512-05 (3.2) Vente de terrains en fermage

Suite à des procédures de « biens sans maîtres », la commune a pu incorporer diverses parcelles dans le domaine privé communal.

A la suite de ces procédures, des baux ont été signés avec des exploitants agricoles (viticulteurs, maraichers, trufficulteurs, ...).

Suite à une réunion organisée par le Département de la Moselle en collaboration avec la SAFER, le doute sur l'application de la possession trentenaire a été levé et confirmation de la possibilité de vendre ces parcelles a été confirmée.

Le maire propose donc de vendre ces parcelles en location au prix de :

- 50 € /l'are pour les terrains situés en zone AOC Vins de Moselle
- 30 €/l'are pour les terrains hors AOC Moselle

Les actes de vente pourront être rédigés en la forme administrative et facturés 350 € l'acte.

La SAFER sera consultée dans le cadre du droit de préemption.

Après exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la vente des terrains en location à des agriculteurs exploitants en activité.
- Fixent les prix de vente à :
 - 50€ /l'are pour les terrains situés en zone AOC Vins de Moselle
 - 30€/l'are pour les terrains hors AOC Moselle
- Fixent la facturation des actes administratifs à la somme de 350 € / l'acte.
- Précisent que la SAFER sera consultée au titre du droit de préemption, pour les parcelles situées en zone agricole.
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-1512-06 (3.2) Vente de terrains incorporés suite à procédure de biens sans maîtres

Suite à des procédures de « biens sans maîtres », la commune a pu incorporer diverses parcelles dans le domaine privé communal mais aucun acte de vente ou de location n'a été rédigé.

A travers une promesse unilatérale de vente, la SAFER se propose :

- De prendre en charge toute la partie administrative de la vente et des actes y relatifs
- Un prix de vente global de 7 208,00 € pour une surface totale de 1ha01a83ca

Les parcelles concernées et listées dans la promesse de vente seront cédées à titre onéreux exclusivement à des exploitants agricoles en activité.

Après exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la vente des terrains incorporés dans le domaine privé communal suite à une procédure de « Biens sans maîtres » à des agriculteurs exploitants en activité.
- Fixent le prix de vente global à la somme de 7 208 € pour une surface totale de 1ha01a83ca.
- Acceptent les termes de la promesse de vente proposée par la SAFER.

- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-1512-07 (3.2) Vente du blason d'une automotrice

Pour rappel, le 17 juin 1990, en gare d'Ancy-sur-Moselle une automotrice Z était baptisée. Durant la cérémonie, le directeur régional de la SNCF a remis au maire de la commune un blason dont 2 autres exemplaires avaient été apposés sur l'engin.

Afin de renouer avec une tradition ancienne des chemins de fer qui faisait porter par des locomotives à vapeur le nom des villes qu'elles traversaient, la SNCF accepte le parrainage des engins moteurs les plus modernes de son parc. Le parrainage est matérialisé par l'apposition, sur chacune des faces latérales de la locomotive, d'un écusson aux armes et au nom de la ville. Ainsi, pour qu'Ancy voyage à travers les départements du Nord et de l'Est de la France, la municipalité a décidé de contribuer à l'acquisition de ces pièces.

Lors de l'arrêt d'exploitation de la Z2, un blason a disparu, le second a été récupéré et vendu à Monsieur ALBRECH par délibération en date du 12 octobre 2022 et le troisième toujours en possession de la commune, a été sollicité par Monsieur Pierre AUBERT, un administré passionné de trains et de chemins de fer.

Le maire propose aux élus de céder le dernier exemplaire du blason pour la somme de 150 €.

Après exposé, les membres du Conseil Municipal, tenant compte du patrimoine historique qu'il représente, refusent la vente du dernier blason, pièce unique et ultime, à 10 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriétaire	Adresse du bien
Consorts MEYER	Derrière le Saule
KUTSCHECK Gilles	23 rue Ferdinand Guépratte
REMOISSONNET Didier	5 rue Jean Le Coullon
CHOSSELER Anne	33 Grand Rue

DIVERS

- Le dernier bulletin communal du mandat sera distribué dans les boîtes aux lettres avant Noël ainsi que le calendrier du ramassage des ordures ménagères pour l'année 2026
- La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 16 janvier 2026 à 18h
- Le repas du personnel aura lieu le lundi 26 janvier 2026
- Comme l'an passé 2 permanences seront tenues en mairie d'Ancy et en mairie de Dornot afin que les administrés puissent venir retirer des rouleaux de sacs jaunes réservés à la collecte des recyclables les :
 - 09 janvier 2026 de 17h à 19h
 - 10 janvier 2026 de 10h à 12h
- Les prochaines réunions de conseil municipal se tiendront le lundi 02 février et le lundi 02 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Liste des délibérations du 15 décembre 2025 :

- 2025-1512-01 (7.5) Subvention exceptionnelle accordée à l'Union Sportive ACJ
- 2025-1512-02 (7.5) Subvention exceptionnelle accordée à l'association Livresse
- 2025-1512-03 (7.1) Ouverture de crédits pour amortissement d'études
- 2025-1512-04 (3.2) Ouverture de crédits pour amortissement d'études
- 2025-1512-05 (3.2) Vente de terrains incorporés suite à procédure de biens sans maîtres
- 2025-1512-06 (3.2) Vente du blason d'une automotrice

Fait en délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Maire

Gilles SOULIER



Le secrétaire de séance

François HOSSANN

